

**Délibération du Conseil d'Administration
du CCAS de FEYTIAT**

L' An deux mil vingt six, le 02 février, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Mme Catherine GOUDOUD.

Nombre de membres en exercice : dix sept

Date de convocation : 21 janvier 2026

PRÉSENTS :

D. BARRIÈRE, JF. BATIER, MC. BODEN, M. BOISSONNEAU, S. BRACHET, JL. CHAUMON, C. COULAUD, C. GOUDOUD, M. LEPAGE, M. LEPETIT, JF. MELLIER.

ABSENTS EXCUSES :

V. BONICHON, C. CHERBEIX (procuration M. LEPETIT), P. DORE, D. GABOUTY, L. LAFAYE, C. VANNIER.

OBJET : AIDE AUX FAMILLES / CENTRE DE VACANCES

Suite à la délibération du 29 janvier 1998 et aux avenants du 26/09/2000, du 28/03/2002, du 02/07/2002, du 31/01/2008, Madame la Vice-Présidente, présente au Conseil d'Administration des demandes de prise en charge des frais de séjour en classe de découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'attribuer les participations suivantes :

Séjour à St Pardoux, classe de découverte organisée par l'école primaire de Feytiat :

Aide accordée :

1 famille avec un enfant partant aidée à 50% (soit 60 euros).

Ces aides seront versées à l'OCCE.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 02 février 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice- Présidente du CCAS

Catherine Goudoud



D2026CCAS02